

Commune de Menou

**COMPTE RENDU DE SEANCE  
06 DECEMBRE 2018**

-----

L'an 2018 et le 6 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de RAVAUD Véronique Maire.

Présents : Mme RAVAUD Véronique, Maire, Mmes : LEDGER Catherine, SERRE Micheline, MM : GILGER Pascal, HANEMIAN Thierry, LAMARRE Mickaël, SKOWRON Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BELTZER Valérie à M. GILGER Pascal

Absent(s) : M. MASSON Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 29/11/2018

Date d'affichage : 29/11/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme SERRE Micheline

Mme le Maire ouvre la séance et demande l'ajout de 3 délibérations à l'ordre du jour. Le conseil donne son accord. Le compte rendu du 21 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2018/029 : DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT (DCE programme 2018) : affectation

Madame le maire donne lecture de la lettre du Conseil Départemental concernant la somme allouée à la commune de Menou au titre de la DCE (programme 2018) pour un montant de 4507.00 euros.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE d'affecter la Dotation Cantonale d'Equipelement (D.C.E.) programme 2018 aux travaux de rénovation thermique dans les bâtiments communaux.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, pour obtenir le versement de cette subvention.

DIT que cette recette sera inscrite au budget 2018.

2018/030 : Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion 58

Protection sociale - volet prévoyance

Le Conseil municipal de MENOUE

Considérant que le Centre de Gestion de la Nièvre propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.

2°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance

3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2019 comme suit :  
- le montant mensuel de 10.44 euros brut de la cotisation sera prise en charge en totalité par la collectivité selon les taux de cotisation souscrits et calculés sur la base du TBI + NBI pour la filiale administrative. En cas de modification de la base ou des taux de cotisation le montant mensuel restera à la charge de la collectivité.

4°) de saisir le comité technique pour recueillir son avis sur la participation de la collectivité

5°) d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6°) de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

2018/031 : Adhésion au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP)

Mme le Maire informe le Conseil que suite à plusieurs réunions, la commune de Menou ainsi que d'autres communes ont émis le souhait de rejoindre le SIRP dans l'objectif d'évoluer vers un Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles du Val du Sauzay. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de l'adhésion de la Commune de MENOUE au SIRP.

- Nomme les délégués suivants :

Titulaire : Mme RAVAUD Véronique  
Suppléant : M HANÉMIAN Thierry

2018/032 : DÉCLALOC : procédure d'enregistrement en ligne

Mme le maire informe le conseil que la commune de Menou a mis en place la procédure de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation, validée par arrêté préfectoral n° 58-2018-10-24-009 du 24/10/2018. Elle propose au conseil de mettre en place

la procédure d'enregistrement en ligne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide d'instituer la procédure d'enregistrement en ligne,  
Sollicite la Communauté de Communes Haut-Nivernais Val d'Yonne pour le paramétrage de l'accès du télé-service Déclaloc pour la commune de Menou,  
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

#### 2018/033 : Adhésion au Groupement de Commandes : voirie 2019

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien de la voirie communale,  
Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,  
le conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien de la voirie communale et notamment la désignation de Trucy l'Orgueilleux en qualité de coordonnateur.
- Autorise le maire à signer les conventions ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes, signer le marché avec le prestataire retenu par le groupement de commandes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Dans le cas où l'appel d'offres n'aurait fait l'objet d'aucune offre ou si les offres sont irrecevables ou inacceptables et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres du groupement déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, le coordonnateur du groupement est autorisé à poursuivre la procédure par voie de marché négocié.
- Approuve l'adjonction d'un service de Maîtrise d'œuvre, et compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 25 000.00 € HT), approuve la demande de plusieurs devis, et autorise le Maire à valider le maître d'œuvre le mieux-disant, et à signer tous documents relatifs à ce service (notamment la convention de maîtrise d'œuvre).
- Désigne comme représentants à la commission d'appels d'offres du groupement :
  - titulaire : Mme RAVAUD Véronique, Maire (18 rue des Tuileries - 58210 MENOUE - tél. 03.86.39.83.56)
  - suppléant : M. SKOWRON Patrice, 2ème Adjoint (37 Rue de Menestreau - 58210 MENOUE - tél 06.08.73.25.17)

#### 2018/034 : Maîtrise d'Oeuvre : travaux voirie 2019

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'oeuvre pour la réalisation de l'opération travaux de voirie 2019.  
Il propose, compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 25 000.00 € HT ), de confier la mission correspondante à AVRE CONSEIL, 22 ter rue des fossés Sud - 58190 TANNAY.

Mme le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 4,40 % du montant HT estimé des travaux.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier la Maîtrise d'œuvre de l'opération « travaux de voirie 2019 » à AVRE CONSEIL
- donne pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 4,40 % du montant HT estimé des travaux.

#### 2018/035 : Subventions activités sportives et culturelles

Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de modifier la rédaction de la délibération du 22 mars 2010 précisant que la subvention de 50 euros est allouée aux enfants de la commune âgés de 0 à 16 ans et non plus de 6 à 16 ans et ce à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
décide de la modification du critère de 0 à 16 ans à compter de la rentrée scolaire 2018.

#### Questions diverses :

Travaux Eglise "Tête Ronde" : des témoins (jauges) seront à poser, le montant du devis s'élève à 885.89 €.

Compagnie "le Lys Blanc" : représentée par Céline Guillaume a déposé un dossier de demande de subvention pour le prochain budget.

Travaux secrétariat de mairie-bureau de poste : le bureau d'accueil sera entièrement renoué. Les travaux sont financièrement pris en charge par la Poste et seront confiés à l'entreprise Nicolas ROY.

La séance est levée à 21 h 10

En mairie, le 18/12/2018

Le Maire  
Véronique RAVAUD